



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
LYON, 16 décembre 2010

SCOT 2030

AGGLOMÉRATION LYONNAISE

→ UN SCOT POUR CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE

Les élus du Conseil syndical du Sepal ont approuvé le 16 décembre 2010, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise. Il remplace le Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL) approuvé en 1992. Ce document définit le nouveau cadre de développement des 72 communes composant l'agglomération lyonnaise, pour les 20 prochaines années. Le SCOT est porteur d'un modèle de développement où s'équilibrent croissance économique et démographique, respect de l'environnement, équité sociale et solidarité territoriale. En assurant la qualité de vie des habitants, le SCOT se donne les moyens de conforter l'attractivité de l'agglomération lyonnaise et sa place au sein des grandes métropoles européennes.

LE FRUIT D'UNE LARGE CONCERTATION

Le projet de SCOT, arrêté en décembre 2009 après 6 années de travail partenarial associant élus, collectivités partenaires, monde socioprofessionnel et société civile, a fait l'objet depuis un an d'un large débat public.

Les collectivités membres du Sepal, les personnes publiques associées, les communes et les EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme, ainsi que les Scot voisins ont été consultés entre janvier et avril 2010.

Une enquête publique a ensuite été organisée en mai et juin 2010.

Sur la base des avis exprimés et du rapport de la commission d'enquête publique, les élus du Sepal ont finalisé la rédaction du SCOT en vue de son approbation définitive ce 16 décembre 2010.

LE TEMPS DE LA MISE EN ŒUVRE

Cette approbation clôt donc la période d'élaboration du document. Désormais opposable, le SCOT s'impose en effet aux autres documents d'urbanisme sectoriels comme les Plans locaux d'urbanisme (PLU), Programmes locaux de l'habitat (PLH), Plans de déplacements urbains (PDU) qui vont devoir être révisés pour être mis en compatibilité avec le SCOT.

Le SCOT entre donc aujourd'hui en phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Une nouvelle étape pour construire ensemble une agglomération attractive, solidaire et durable, moteur d'une métropole multipolaire.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU SCOT

- près de **50 % du territoire préservé** de l'urbanisation en 2030 permettant notamment de conforter l'agriculture périurbaine.
- **150 000 logements à construire** dont 50 000 à 60 000 logements sociaux mieux répartis sur l'ensemble du territoire.
- un **développement économique** encouragé dans toutes ses composantes pour favoriser l'emploi (production industrielle/activités tertiaires/innovation et recherche/appareil commercial).
- une **urbanisation prioritaire des 21 polarités du territoire** et des secteurs les mieux desservis par les transports en commun (gares et corridors urbains).
- une prise en compte renforcée des **exigences environnementales** issues des lois Grenelle (respect de la biodiversité et des paysages/préservation des ressources en eau et en matériaux/réduction des émissions de gaz à effet de serre/économie de la ressource foncière).



TERRITOIRE
PARTENAIRE

syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise

CONTACT PRESSE Grand Lyon - Julie GAUDE
Tél. : 04 26 99 37 52 /jgaude@grandlyon.org